



Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 059-215902289-20240507-29\_24-DE



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

**-29-24-**

**Séance du 7 mai 2024**

Le mardi 7 mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 30 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : **15**

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, , Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.  
**Représentés :** Évelyne COYAUX (par Pauline COYAUX), Alain DRUELLE (par Emmanuel LASSON)  
**Absente :** Murielle BERNARD  
**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

## Nom de la place du Centre Bourg

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg, de donner un nom à la future place du village.

Après accord de la famille, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la place du Centre Bourg « Place Jean-Pierre LEIGNEL ».

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- de nommer la place du Centre Bourg « Place Jean-Pierre LEIGNEL »

Ainsi délibéré,

Le Maire  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)